



Glossaire des termes entourant les critères ESG

A Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale désigne le jugement collectif porté à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique. Elle résulte d'un processus de dialogue et de concertation entre les parties prenantes et se construit à travers la compréhension, la confiance et la légitimité du projet dans son milieu.

Source : Acceptabilité sociale | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Achat québécois

Un bien est considéré comme québécois lorsqu'il est entièrement obtenu ou produit au Québec ou lorsque sa dernière transformation substantielle a été effectuée au Québec. Les services et travaux de construction sont considérés comme québécois lorsqu'ils sont réalisés majoritairement par des personnes résidant au Québec (au moins 70 % du prix soumis).

Source : Loi sur les contrats des organismes publics

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques correspond au processus par lequel les systèmes humains et naturels s'ajustent aux effets actuels ou anticipés du climat afin d'en réduire les dommages ou d'en tirer parti lorsque cela est possible.

Source : <https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/quoi-consiste-ladaptations>

B Biodiversité

La biodiversité désigne la diversité des espèces vivantes, des gènes et des écosystèmes, ainsi que les interactions entre eux. Elle englobe l'ensemble des formes de vie, naturelles ou issues de sélection humaine, et constitue la base du fonctionnement des écosystèmes dont dépend la vie sur Terre.

Source : Plan Nature 2030 - Stratégie québécoise sur la biodiversité



Code de conduite des fournisseurs

Ce code veille à ce que les fournisseurs d'une entreprise appliquent des normes élevées en matière de sécurité des conditions de travail, de traitement équitable et respectueux des employés, et de pratiques éthiques.

Source : Définition du code de conduite des fournisseurs | EcoVadis

Communautés autochtones

Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît 3 groupes de peuples autochtones : les Indiens (plus souvent appelés les « Premières Nations »), les Inuits et les Métis. Ces 3 groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

Source : Peuples et communautés autochtones (rcaanc-cirnac.gc.ca)

Communauté locale

La communauté locale regroupe les personnes ou groupes vivant dans une zone touchée, directement ou indirectement, par les activités d'une organisation. Ces impacts peuvent être économiques, sociaux ou environnementaux, positifs ou négatifs. La notion inclut à la fois les populations voisines et celles affectées à distance par les chaînes de valeur.

Source : Glossaire des normes GRI

CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

Le CSRD est une réglementation européenne qui encadre la gestion et la conservation des titres financiers, comme les actions et les obligations. Elle vise à rendre les marchés financiers plus sécuritaires et transparents en harmonisant les pratiques de règlement des transactions entre les pays de l'Union européenne.

Source : CSRD : comprendre la directive européenne et ses enjeux pour la durabilité

Cyberrisque

Le cyberrisque correspond à l'ensemble des menaces liées à l'utilisation des technologies de l'information. Il comprend notamment le vol, la perte ou la divulgation de données, les intrusions, les virus, la fraude ou encore les interruptions de service. Ces risques peuvent avoir des conséquences importantes sur la réputation, les activités et la stabilité financière d'une organisation.

Source : Cyberrisque (gouv.qc.ca)

D Désinvestissement

Il s'agit d'une approche de l'IRFD qui consiste à réduire, retirer ou annuler les investissements ou les financements dans un projet ou dans une entreprise. Cela survient lorsque ces derniers ne sont pas conformes aux principes que sous-tend la Politique d'IRFD, ou en cas d'événement majeur ou de mauvaise conduite.

Source : Politique IRFD d'Investissement Québec

Double matérialité

La double matérialité repose sur deux perspectives complémentaires : d'une part, la manière dont les enjeux ESG peuvent influencer la performance financière d'une entreprise et d'autre part, les impacts que ses activités génèrent sur l'environnement et la société.

Source : Ce que la "double matérialité" signifie pour les investisseurs

Développement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Source : Définition officielle du gouvernement du Québec tirée de la Loi sur le développement durable adoptée en 2006

E Écoblanchiment

L'écoblanchiment désigne une pratique de communication trompeuse qui consiste à présenter comme écologiques ou durables des activités, produits ou politiques qui ne le sont pas réellement. Cette approche vise à améliorer l'image environnementale d'une entreprise sans que des actions significatives ne soutiennent ces affirmations. Elle peut nuire à la crédibilité des démarches ESG et entraîner des risques réputationnels ou réglementaires.

Source : Déclarations environnementales et écoblanchiment

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Source : RECYC-QUÉBEC - Lexique (gouv.qc.ca)

Économie verte

L'économie verte est une économie qui améliore le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la rareté des ressources naturelles.

Source : Définition du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Écosystème

Un écosystème est un milieu défini où des organismes vivants, animaux, végétaux et micro-organismes, interagissent avec leur environnement physique. Ensemble, ils forment un système écologique interdépendant assurant l'équilibre et le renouvellement des ressources naturelles.

Source : Écosystème | l'Encyclopédie Canadienne

Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique consiste à faire la meilleure utilisation possible de l'énergie disponible pour obtenir un meilleur rendement énergétique. Elle est améliorée lorsque, pour produire un même bien ou rendre un même service, moins d'énergie est utilisée.

Source : Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2026

Énergies renouvelables

Les énergies renouvelables comprennent l'énergie produite par les ressources solaires, éoliennes, géothermiques, hydroélectriques et océaniques, la biomasse solide, le biogaz et les biocarburants liquides.

Source : Énergie | Gouvernement du Québec

Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial est une approche de l'investissement responsable qui consiste à exercer une influence positive sur les pratiques d'une entreprise en portefeuille, notamment par le dialogue et l'exercice du droit de vote. Cette démarche vise à encourager des comportements plus durables sur les plans environnemental, social et de gouvernance.

Source : Politique IRFD d'Investissement Québec

Équité, diversité et inclusion (EDI)

L'équité consiste à offrir un traitement juste à chaque personne ou groupe, en tenant compte des obstacles historiques ou structurels pouvant limiter leurs chances. La diversité désigne la pluralité des origines, des expériences et des points de vue au sein d'une organisation, qui enrichit la prise de décision et favorise l'innovation. L'inclusion vise à créer un environnement où chaque personne se sent reconnue, respectée et libre de contribuer pleinement à la collectivité.

Source : Politique interne d'Investissement Québec en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au travail (document interne)

F Finance durable

La finance durable fait référence aux flux de capitaux, aux activités de gestion des risques et aux processus financiers qui prennent en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) lors des prises de décisions de financement, à court, moyen ou long terme. La finance durable permet de soutenir la croissance économique à long terme en orientant les investissements vers des activités et des projets économiques durables.

Source : Politique IRFD d'Investissement Québec

G Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète à un niveau raisonnable.

Depuis le 19^e siècle, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en constante progression, causée en grande partie par :

- Le gaz carbonique (CO₂), émis entre autres lorsque nous utilisons des énergies fossiles, telles que le charbon, le pétrole ou le gaz ;
- Le méthane (CH₄), issu notamment des rizières, des décharges d'ordures, des élevages bovins, des fuites sur les réseaux de gaz et d'exploitation charbonnière ;
- Le protoxyde d'azote (N₂O), qui provient de certaines industries et des excès d'épandages d'engrais ;
- Les HFC (hydrofluorocarbures), utilisés notamment dans les systèmes de climatisation et de réfrigération ;
- Les PFC (perfluorocarbures), générés lors de processus industriels, par exemple dans la fabrication de l'aluminium ;
- SF₆ (hexafluorure de soufre), que l'on trouve notamment dans des équipements électriques.

Avec la vapeur d'eau, ils sont responsables de l'effet de serre et participent grandement au réchauffement climatique.

Source : Gaz à effet de serre – Environnement.gouv.qc.ca

I Investissement responsable

L'investissement responsable consiste à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement afin de mieux gérer les risques, de saisir les occasions et de générer des rendements durables à long terme. Cette approche peut prendre plusieurs formes, notamment les investissements thématiques ou d'impact.

Source : Politique IRFD d'Investissement Québec

IFRS S1 (Informations sur la durabilité)

La norme IFRS S1 encadre la présentation de l'information liée à la durabilité dans les rapports d'entreprise. Elle vise à aider les investisseurs à comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent influencer la performance, les risques et les décisions de l'entreprise.

Source : IFRS S1 Norme d'information sur la durabilité

IFRS S2 (Informations liées au climat)

La norme IFRS S2 précise comment les entreprises doivent divulguer les risques et les occasions associés au climat. Elle couvre notamment les émissions de gaz à effet de serre, les plans de transition et l'évaluation de la résilience climatique, afin de permettre une compréhension claire de leurs impacts financiers.

Source : IFRS S2 Norme d'information sur la durabilité

L Lésion professionnelle

Une lésion professionnelle correspond à un problème de santé ou à un traumatisme lié au travail. Nous distinguons plusieurs catégories de lésions, soit les traumatismes, les problèmes de santé, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les traumatismes non mortels. Le type de lésion distingue seulement les problèmes de santé (incluant les TMS) et les traumatismes (incluant les traumatismes non mortels).

Source : Lésions professionnelles selon la nature de la lésion - Statistiques de santé et de bien être selon le sexe - Tout le Québec - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)

Lobbyisme

Le lobbyisme désigne toute communication, écrite ou orale, avec un titulaire d'une charge publique dans le but d'influencer une décision gouvernementale, législative ou réglementaire. Il s'exerce dans un cadre légal visant la transparence et l'intégrité des processus décisionnels.

Source : Définitions utiles (gouv.qc.ca)

M Matière dangereuse

Une matière dangereuse est une substance, un matériau ou un objet qui, en raison de ses propriétés (explosive, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, etc.), présente un danger pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

Source : Gouvernement du Québec - Article 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement

M Matière organique

Une matière organique est constituée de résidus d'origine végétale, animale ou microbienne pouvant se décomposer naturellement sous l'action de micro-organismes.

Source : RECYC-QUÉBEC - Lexique (gouv.qc.ca)

M Matières recyclables

Les matières recyclables sont les matériaux pouvant être réintroduits dans un processus de production pour fabriquer de nouveaux produits du même type ou similaires.

Source : RECYC-QUÉBEC - Lexique (gouv.qc.ca)

M Matières résiduelles

Les matières résiduelles regroupent l'ensemble des substances, matériaux ou produits abandonnés, rejetés ou destinés à l'abandon à la suite d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation.

Source : Gouvernement du Québec - Article 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement

N Non binaire

Cette catégorie comprend les personnes dont le genre déclaré n'est exclusivement ni masculin ni féminin. Elle comprend les personnes dont le genre déclaré est, par exemple, agendre, pangendre, genre queer, genre fluide ou genre non conforme. Elle comprend également les personnes dont le genre déclaré est bispirituel, un terme propre à certains peuples autochtones d'Amérique du Nord.

Elle comprend les personnes dont le genre déclaré est à la fois masculin et féminin, ni l'un ni l'autre ou l'un ou l'autre en plus d'un autre genre. Elle peut également comprendre celles ayant indiqué ou ayant été identifiées par personne interposée comme étant en questionnement ou en processus de décision.

Source : Classification du genre - 1 - Homme (statcan.gc.ca)

Non-concurrence

La Loi sur la concurrence, administrée par le Bureau de la concurrence du Canada, vise à maintenir un marché juste et équilibré. Elle interdit notamment les abus de position dominante, les ententes entre concurrents, les pratiques publicitaires trompeuses, les fraudes et les systèmes de vente pyramidale. Ces règles assurent des conditions équitables pour les entreprises et protègent les consommateurs.

Source : Pratiques commerciales interdites | Entreprises Québec (gouv.qc.ca)



Opportunités climatiques

Les efforts pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter créent aussi des occasions pour les entreprises. Celles-ci peuvent découler de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du recours à des énergies à faible émission, du développement de nouveaux produits et services, de l'accès à de nouveaux marchés ou du renforcement de la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Source : La Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)



Parties prenantes

Les parties prenantes regroupent les individus ou groupes qui détiennent un intérêt dans les activités d'une organisation ou qui peuvent être touchés par ses décisions. On distingue trois grandes catégories de parties prenantes : celles qui participent directement à la vie économique de l'organisation, tels une entreprise ou un organisme (salariés, directions, actionnaires, conseils d'administration, fournisseurs, clients), celles qui observent ses modes de gestion (institutions, médias) et celles qui sont influencées par son activité (populations et associations des villes et régions d'implantation).

Source : Partie prenante (gouv.qc.ca)

Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)

La Politique d'IRFD d'Investissement Québec établit un cadre clair pour intégrer les principes de l'investissement responsable et de la finance durable dans l'analyse des interventions financières et les relations avec les entreprises. Elle vise à promouvoir des pratiques de développement durable et à soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

Source : Politique IRFD d'Investissement Québec

Portée (Scope) des émissions de GES

Selon la norme internationale GHG Protocol, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées en trois catégories :

- **Scope 1 :** émissions directes générées par les activités de l'entreprise, comme :
 - le chauffage au gaz dans un bureau ou une usine ;
 - la combustion de carburant des véhicules de service ;
 - les fuites de gaz frigorigènes provenant d'un système de climatisation, d'un réfrigérateur ou d'une chambre froide.
- **Scope 2 :** émissions indirectes liées à l'énergie achetée, principalement l'électricité, qui sont produites au moment de sa génération (par exemple, la combustion d'une centrale au gaz).
- **Scope 3 :** autres émissions indirectes englobant la chaîne de valeur complète, comme :
 - les achats de marchandises, de matières premières et de services ;
 - les déplacements domicile-travail ;
 - le transport des marchandises ;
 - l'utilisation et la fin de vie des produits ou services vendus.

Ces trois catégories offrent une vision complète de l'empreinte carbone d'une entreprise et servent de base à la planification de stratégies de réduction des émissions.

Source : GHG protocol.pdf

R Résilience climatique

La résilience climatique est la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une entreprise à anticiper, absorber et s'adapter aux chocs climatiques tout en maintenant ses fonctions essentielles. Elle favorise la préparation, la flexibilité et l'innovation face aux aléas climatiques.

Source : S'adapter aux changements climatiques | Gouvernement du Québec

Risques physiques

Les risques physiques découlent directement des effets du changement climatique. Ils peuvent être liés à des événements extrêmes ponctuels (risques aigus), comme les inondations, les feux de forêt ou les tempêtes, ou à des changements graduels à long terme (risques chroniques), tels que la hausse des températures moyennes, la montée du niveau des lacs ou la sécheresse. Ces phénomènes peuvent entraîner des dommages aux actifs, perturber les chaînes d'approvisionnement et influencer

la disponibilité des ressources, la sécurité alimentaire, les coûts d'exploitation et la santé des employés, avec des conséquences financières importantes pour les organisations.

Source : Bureau du surintendant des institutions financières (définitions)

Risques de transition

Les risques de transition découlent des efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et passer vers une économie à faibles émissions de carbone. Ils peuvent être associés à des changements dans les politiques publiques, les cadres réglementaires, les technologies ou les préférences des consommateurs. Ces risques peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations, par exemple par l'augmentation des coûts de conformité, la dépréciation d'actifs à forte intensité carbone, l'évolution de la demande de produits ou services, ou encore par des changements dans l'accès aux capitaux et aux marchés.

Source : Bureau du surintendant des institutions financières (définitions)

S Système de gestion environnementale

Un système de gestion environnementale aide une organisation à identifier, gérer et améliorer ses performances environnementales de manière continue. Il repose sur des normes comme l'ISO 14001 et favorise une approche intégrée pour réduire les impacts sur l'environnement.

Source : Introduction_to_iso_14001_fr_ld.pdf

T Taux de fréquence des lésions professionnelles

Le taux de fréquence est une mesure du nombre de lésions survenues pendant la période étudiée. Afin de permettre la comparaison, le taux de fréquence est calculé sur une base de 200 000 heures travaillées. C'est l'équivalent du travail annuel de 100 personnes, à raison de 40 heures par semaine pendant 50 semaines. Il exprime donc combien de lésions professionnelles aurait eu un groupe de 100 travailleurs pendant un an dans les mêmes circonstances. Taux de fréquence : (nombre de lésions / nombre total d'heures travaillées) * 200 000.

Le nombre de lésions inclut les décès et les travailleurs rendus inaptes au travail.

Source : <https://multiprevention.org/wp-content/uploads/2018/07/stats-lesions.pdf>

Taux de gravité des lésions professionnelles

Le taux de gravité est une mesure mixte, influencée à la fois par la fréquence et par la gravité. Il indique le nombre de jours indemnisés durant une période donnée, par rapport au nombre d'heures travaillées. Il nous informe sur la gravité de la situation des lésions professionnelles dans l'organisation. Taux de gravité : (nombre de jours d'inaptitude au travail / nombre total d'heures travaillées) * 200 000.

Le nombre de jours d'inaptitude au travail comptabilise les journées au cours desquelles les travailleurs se sont absentés en raison de leur incapacité à effectuer tout travail.

Source : <https://multiprevention.org/wp-content/uploads/2018/07/stats-lesions.pdf>

Technologies propres

Les technologies propres comprennent tout processus, produit ou service qui réduit les impacts environnementaux. Les technologies propres permettent de trouver des solutions pour aider à lutter contre les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux urgents, tout en contribuant à l'économie canadienne.

Source : Ecotech - présentation des technologies propres

Traçabilité

La traçabilité correspond à la capacité de suivre un produit ou un matériau tout au long de sa chaîne de production, de transformation et de distribution. Elle assure la transparence, la sécurité et la conformité des processus de fabrication.

Source : traçabilité | GDT

V Veille de marché

La veille de marché consiste à collecter, traiter, analyser et diffuser de l'information sur l'environnement commercial (concurrents, clients, tendances sectorielles, canaux, territoires) afin d'éclairer les décisions et d'adapter l'offre de l'organisation. Elle peut inclure la veille concurrentielle (acteurs, produits, prix, distribution, communications) et s'inscrire dans une veille stratégique plus large (technologique, réglementaire, sociétale).

Source : Veille au marché | GDT
